



09.07.2008

35 heures : Bertrand voit trois garanties dans la loi

Les syndicats critiquent eux un projet de loi qui va dans le sens d'une "régression sociale".

La rue de Grenelle défend sa réforme des 35 heures. Mercredi 9 juillet, le ministre du Travail, Xavier Bertrand, a ainsi promis, sur RTL, que la réforme du temps de travail apporterait trois nouvelles garanties aux cadres et salariés: "on ne pourra vraiment pas aller au-delà de 235 jours", les cadres seront "mieux payés s'ils vont au-delà de 218 jours" et il faudra "un accord dans l'entreprise signé par les représentants du personnel, qui autorisera qu'il y ait des forfaits-jours, et la signature du cadre lui-même".

"Préoccupant pour la santé"

Le projet de loi adopté mardi par l'Assemblée nationale a été sévèrement critiqué par les syndicats, qui jugent qu'il va dans le sens d'une régression sociale.

La CGC a notamment dénoncé l'amendement qui relève à 235 jours, au lieu de 218 actuellement, la durée maximale du temps de travail pour les cadres et itinérants payés au forfait. "C'est véritablement préoccupant pour la santé des salariés car ils n'auront droit qu'à leurs deux jours de repos hebdomadaire, plus les cinq semaines de congé et éventuellement le 1er Mai", estime Bernard Van Craeynest, président de la CGC. "Même les autres jours fériés dans l'année, que ce soit le 14 juillet, le 15 août, le 25 décembre ou le 1er janvier, leur employeur pourra leur demander de travailler. On est vraiment dans l'ultra-libéralisme poussé à son paroxysme".

La CGC compte déposer un recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

"Quand même pas redoutable pour les salariés"

La patronne des patrons, Laurence Parisot, a estimé pour sa part qu'"il n'y a pas de quoi s'effrayer". Les 235 jours maximum, "je trouve ça très bien", a-t-elle réagi, ajoutant qu'elle aurait "préféré" que la majorité "laisse le plafond se définir par accords de branche". Même son de cloche du côté de la CGPME, où l'on juge que l'augmentation de 17 jours n'était "quand même pas redoutable pour les salariés".

A l'UMP, la secrétaire nationale en charge des entreprises, Danièle Giuzzi, s'est félicitée mardi d'une réforme qui va permettre de "revaloriser le travail" et de "faire décoller les salaires".